

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Judi 16 janvier, les conditions météorologiques stables et froides favorisent l'accumulation des polluants. Les émissions de particules fines PM10 proviennent des chauffages au bois, et aussi des émissions du trafic routier et industrielles. La procédure préfectorale d'information-recommandations est déclenchée pour les Bouches-du-Rhône.

Vendredi 17 janvier, les conditions météo stables et sans vent perdurent. Les particules fines continueront d'augmenter en particulier sur le Grand Avignon et le pourtour de l'étang de Berre où le seuil d'information-recommandations (50 µg/m3/j) pourra être dépassé pour les PM10. La procédure préfectorale d'information-recommandations sera déclenchée sur le Vaucluse. Les Bouches-du-Rhône passeront en alerte niveau 1 sur persistance en raison du risque de dépassement du seuil d'information-recommandations. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

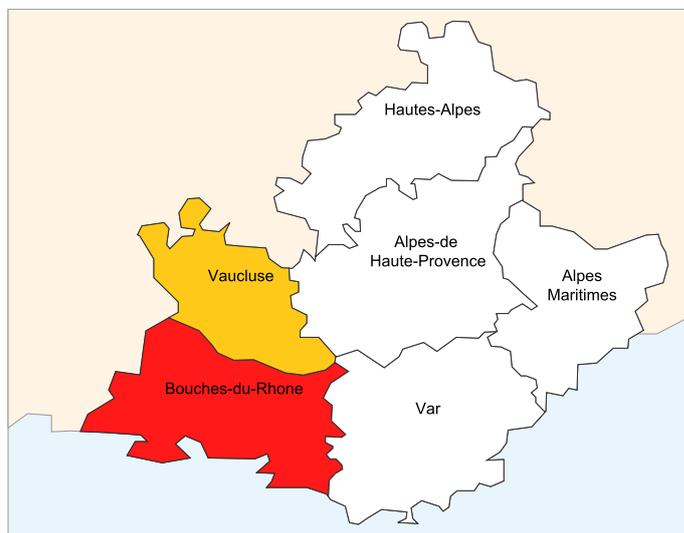
L'épisode est de type : Combustion hivernale.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 16/01/2025



Le : 17/01/2025



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 16/01/2025				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
	50			

Départements
Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 17/01/2025				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
	50*			
	50			

O₃ = ozone | PM₁₀ = particules taille < 10 µm | NO₂ = dioxyde d'azote | SO₂ = dioxyde de soufre – Seuil en µg/m³
* Persistance du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



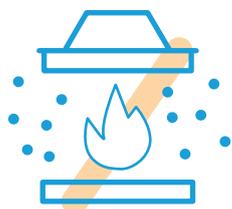
Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation
des appareils de combustion
de biomasse non performants



Reportez les épandages
agricoles de fertilisants
et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !